

Le suivi des programmes d'études préuniversitaires au ministère de l'Éducation

La Direction des programmes d'études et de la recherche (DPER) du ministère de l'Éducation a entrepris, à l'automne 2001, le suivi des programmes d'études préuniversitaires. Il s'agit d'une démarche continue de suivi et d'évaluation qui consiste à vérifier diverses données afin d'apprécier la pertinence, la cohérence et l'efficacité des programmes. Cette action découle des responsabilités ministérielles au regard des programmes d'études et elle n'interfère pas dans les travaux d'évaluation des programmes réalisés par les collèges et par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.



Raymond Boulanger
Responsables de programmes d'études
Direction des programmes d'études et de la recherche
Enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation



Marie-Christine Morency

Dans ce texte, nous commençons par faire un bref rappel des objectifs poursuivis par le Renouveau collégial de 1992 en matière de programmes d'études et de partage de responsabilités entre le Ministère et les collèges, puis nous exposons la méthodologie qui sera appliquée pour faire le suivi des programmes. Nous décrivons ensuite un premier instrument, le tableau de bord, qui contribuera, avec d'autres moyens, à évaluer l'efficacité et la pertinence des programmes. Enfin, nous présentons de nouvelles perspectives qui s'ouvrent au Ministère et au réseau collégial permettant à ces derniers d'effectuer un suivi des diplômées et des diplômés qui poursuivent des études universitaires.

LE RENOUVEAU COLLÉGIAL ET LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Rappelons tout d'abord que le Renouveau collégial découle des travaux de la Commission parlementaire de l'éducation sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois, tenue en novembre et décembre 1992. L'objectif poursuivi était de s'assurer des collèges pour le Québec du XXI^e siècle. Le renouvellement de l'enseignement collégial s'appuyait sur quatre grandes cibles stratégiques : la réussite des études ; des programmes d'études cohérents, exigeants et adaptés aux besoins ; des responsabilités accrues pour les établissements et, corrélativement, un dispositif d'évaluation plus rigoureux ; des partenariats renouvelés et resserrés.

En ce qui concerne les programmes d'études, plusieurs mesures ont été mises de l'avant pour les actualiser. Ainsi, la formation générale a été remodelée afin d'accroître le temps alloué à la maîtrise de la langue d'enseignement, d'introduire des cours de langue seconde et de tenir compte davantage des besoins propres à chaque programme. Les programmes d'études préuniversitaires ont été redéfinis dans la perspective d'assurer un continuum en deux étapes de l'enseignement supérieur, à savoir une première étape de deux années au collège d'une part et, d'autre part, une seconde étape correspondant généralement à trois années au premier cycle de l'université. Ajoutons que les programmes ont été définis selon une nouvelle méthode, l'approche par compétences, appelée aussi approche par objectifs et standards.

La phase d'élaboration des programmes d'études préuniversitaires est maintenant terminée avec l'approbation du programme Histoire et civilisation en septembre 2002. Au terme de cet exercice, huit programmes préuniversitaires sont officiellement reconnus par le ministre de l'Éducation : Sciences de la nature ; Sciences humaines ; Arts et lettres ; Musique ; Danse ; Arts plastiques ; Sciences, lettres et arts et Histoire et civilisation.

Le renouvellement des programmes n'aurait pu se faire sans l'étroite collaboration des collèges et des universités. Ainsi, le Ministère a publié le document *Mécanismes de consultation et de partenariat*¹ afin de clarifier le partage des responsabilités avec ses partenaires. Actuellement, il y a pour chaque programme d'études préuniversitaires, un Comité-conseil et un Comité d'enseignantes et d'enseignants, et en formation générale, un Comité-conseil et sept Comités d'enseignantes et d'enseignants, soit un comité par discipline de la formation générale. Un comité spécifique a aussi été mis sur pied dans le contexte de la gestion des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature.

1. Ce document est disponible sur le site Internet du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante : http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/Mecanismes_consultation_partenariat_2002-11-08.pdf

Les Comités-conseil sont des comités mixtes formés de représentantes et de représentants des directions des études des collèges publics et privés, de représentantes et de représentants des enseignants et de représentantes et de représentants des universités. Leur rôle est de seconder le Ministère dans les différentes phases du processus de gestion de la formation générale et des programmes d'études préuniversitaires. Les Comités d'enseignantes et d'enseignants, qui sont composés d'une ou d'un délégué par collège, ont pour rôle d'appuyer les Comités-conseil dans la réalisation des mandats que leur confie le Ministère.

Jusqu'à maintenant, la principale tâche des Comités-conseil fut de suivre les expérimentations et de superviser l'élaboration des programmes d'études. Dans les années à venir, ceux-ci seront étroitement associés au processus de suivi des programmes.

LE SUIVI DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Le processus de suivi des programmes mis en place à l'automne 2001 est essentiellement une démarche continue et progressive d'évaluation qui sera réalisée par le ministère de l'Éducation, en partenariat avec les Comités-conseil et les Comités d'enseignantes et d'enseignants. Il s'agit d'évaluation puisque les données recueillies serviront à apprécier la pertinence, la cohérence et l'efficacité des programmes d'études, au même titre que les évaluations de programme réalisées par les collèges et par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). L'objectif poursuivi est de maintenir des programmes de qualité et adaptés aux besoins des élèves, des universités et de la société. Les résultats de l'évaluation pourront ainsi enclencher, si nécessaire, un processus de révision des programmes d'études.

Les deux processus d'évaluation diffèrent toutefois par leurs objets d'évaluation. Alors que les collèges et la CEEC ont la responsabilité d'évaluer la mise en œuvre des programmes d'études, particulièrement au regard de la qualité de l'enseignement et de la formation, le Ministère a la responsabilité d'évaluer le contenu des programmes sous l'angle des éléments définis dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* (art. 2, 3, 5 à 10). Ces éléments sont : les conditions générales d'admission ; les conditions particulières d'admission ; le nombre d'unités ; le nombre d'heures-contact ; le champ d'études ; la finalité et les buts généraux ; les objectifs et standards ; les activités d'apprentissage (discipline, heures-contact, unités, pondération, précisions).

L'évaluation doit servir à la révision des programmes par le relevé et l'observation de phénomènes particuliers au cours de leur mise en œuvre et à la fin d'un cycle d'implantation. L'évaluation commence dès l'implantation obligatoire d'un programme et elle doit permettre d'apporter les ajustements

nécessaires, s'il y a lieu. Au terme de la cinquième année, l'évaluation consiste à faire le bilan du programme.

Étant donné que les programmes d'études sont formés de quatre composantes (formation générale commune, formation générale propre, formation générale complémentaire et formation spécifique), le suivi des programmes préuniversitaires inclut le suivi de ces composantes. Cependant, comme la formation générale répond à des besoins de formation communs à tous les élèves du collégial, celle-ci fait aussi l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue qui lui sont propres.

La démarche de suivi est précisée dans un document, intitulé *Cadre général de suivi des programmes d'études préuniversitaires*². Ce document, qui a été présenté à tous les Comités-conseil et Comités d'enseignants et d'enseignantes, explicite également les trois critères d'évaluation et les indicateurs qui y sont associés.

Ainsi, la **pertinence** est définie de la manière suivante : « s'assurer que le programme répond aux besoins des élèves, des universités et de la société ». Dans le contexte des responsabilités du Ministère, la pertinence se mesure par l'adéquation des objectifs et standards par rapport aux conditions générales et particulières d'admission, par rapport aux buts généraux et par rapport à la finalité du programme. L'analyse de la pertinence permet de répondre aux questions suivantes : les paramètres ayant présidé à l'élaboration du programme ont-ils été modifiés depuis l'approbation de ce dernier ? Ces modifications ont-elles eu une incidence sur le programme et sur sa définition ?

La **cohérence**, qui vise à s'assurer de l'existence de liens étroits et logiques entre les éléments constitutifs du programme, se mesure de deux façons. On évalue la *cohérence interne* de chaque objectif et standard par la présence de liens significatifs entre toutes les parties d'une compétence, soit l'énoncé de compétence, les éléments de compétence, le contexte de réalisation, les critères de performance et les activités d'apprentissage³. La *cohérence du programme* s'évalue par l'articulation des objectifs et standards les uns par rapport aux autres et par rapport aux buts généraux du programme. Elle consiste aussi à vérifier la complémentarité des composantes du programme. L'analyse

2. Ce document est disponible sur le site Internet du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante : <http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/suivi-prog.asp>

3. En formation générale et dans les programmes d'études préuniversitaires, les activités d'apprentissage font référence aux éléments que le ministre peut déterminer : le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures-contacts, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles. Voir, à ce sujet, la section *Vocabulaire utilisé* des programmes d'études.

de la cohérence permet de s'assurer de la clarté et de l'univocité des divers éléments du programme au regard du développement des connaissances, des habiletés et des attitudes.

Un programme est dit **efficace** lorsqu'il donne les résultats escomptés. Dans le contexte du suivi des programmes, l'efficacité se mesure de deux façons : par la *réussite* au programme, aux cours, à l'épreuve synthèse de programme et à l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et par la *poursuite des études*, autant dans le programme qu'à l'université. Dans le contexte du suivi des programmes, l'analyse de l'efficacité répond aux questions suivantes : la performance du programme équivaut-elle à ce qui était attendu ? Le niveau de réussite des études atteint-il le niveau souhaité lors de l'élaboration du programme ?

La démarche de suivi consiste donc à recueillir des données concernant les programmes d'études et à les analyser sous l'angle des changements susceptibles d'en affecter la qualité. Les résultats des analyses serviront à prendre les décisions qui s'imposent au regard des programmes d'études et à y apporter d'éventuelles modifications.

LES MOYENS POUR OBTENIR DE L'INFORMATION SUR LES PROGRAMMES

La démarche de suivi suppose que l'on collecte des données qualitatives et quantitatives sur les programmes d'études et sur leur environnement. Pour chacun des critères, des instruments devront être développés pour les recueillir et les mettre en forme aux fins d'analyse par les Comités-conseil et les Comités d'enseignantes et d'enseignants.

Le tableau 1 présente, pour chacun des critères et des objets d'évaluation, des outils et des sources d'information qui pourront être utilisés à cette fin. Par exemple, les avis du Conseil supérieur de l'éducation constituent une source d'information dont il faudra tenir compte, le cas échéant, pour évaluer les besoins prioritaires de formation (critère de la pertinence). En ce qui concerne la cohérence des programmes, il est indispensable de recevoir l'avis des Comités d'enseignantes et d'enseignants et des Comités-conseil pour évaluer la force et la clarté des liens entre toutes les parties d'un objectif et standard.

TABLEAU 1
Objets, questions d'évaluation, outils et sources d'information par critères d'évaluation

	OBJETS D'ÉVALUATION	QUESTIONS D'ÉVALUATION	OUTILS ET SOURCES
P E R T I N E N C E	Besoins de formation prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Est-ce que de nouveaux besoins de formation ont été mis à jour ? ● Est-ce que les priorités de formation demeurent les mêmes ? ● Ces priorités et ces besoins sont-ils pris en compte dans le programme actuel ? 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Analyse des avis pertinents du Conseil supérieur de l'éducation ; ◆ Demandes émanant de l'organisation gouvernementale suite à des rapports divers ; ◆ Avis d'experts ou de comités : CLES, Comité-conseil.
	Relation entre les conditions générales d'admission et les exigences du programme ou de la discipline	<ul style="list-style-type: none"> ● Y a-t-il des changements dans les compétences acquises et dans les méthodes de l'une ou l'autre des disciplines ? ● Ces changements peuvent-ils affecter la continuité des apprentissages dans les disciplines concernées ? ● Ces changements peuvent-ils affecter la réussite des études dans le programme ? 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Travaux d'analyse du MEQ ; ◆ Calendrier de mise en œuvre des règlements des études et des règlements de sanction ; ◆ Concertation avec les responsables des programmes de l'enseignement secondaire.
	Relation entre les conditions particulières d'admission (s'il y a lieu) et les exigences des apprentissages qui y sont reliés	<ul style="list-style-type: none"> ● Les conditions particulières d'admission sont-elles encore nécessaires à la poursuite des études dans le programme ? ● Les conditions particulières d'admission permettent-elles l'atteinte des objectifs et standards qui les justifient ? 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Travaux d'analyse des compétences et des éléments de contenu ; ◆ Rapports de groupes de travail.
	Finalité du programme	<ul style="list-style-type: none"> ● Y a-t-il des changements dans les conditions d'admission aux programmes universitaires dans les domaines reliés au programme d'études ? ● Le programme permet-il la réussite des études universitaires dans les domaines qui y sont reliés ? ● Les universités sont-elles satisfaites des acquis des diplômés du programme ? ● La clientèle étudiante emprunte-t-elle de façon significative le cheminement proposé ou suit-elle d'autres voies ? 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Liste à jour des conditions d'admission dans les programmes universitaires des domaines concernés ; ◆ Données quantitatives sur la performance des diplômés de collèges à l'université (CREPUQ) ; ◆ Relance en formation préuniversitaire ; ◆ Avis de comités d'experts ; ◆ Sondage auprès des universités ; ◆ Analyse des cheminements scolaires.

	OBJETS D'ÉVALUATION	QUESTIONS D'ÉVALUATION	OUTILS ET SOURCES
COHÉRENCE	Liens entre les parties d'un objectif et standard	<ul style="list-style-type: none"> ● À la lumière de la mise en œuvre du programme, les objectifs sont-ils définis de façon claire et univoque ? ● Les diverses parties de l'objectif sont-elles en lien les unes avec les autres ? ● Y a-t-il des problèmes particuliers qui semblent affecter l'un ou l'autre des objectifs et qui sont à mettre au compte de leur description ? 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Recueil et analyse des questions suscitées par la mise en œuvre du programme ; ◆ Avis d'experts ; ◆ Avis du Comité d'enseignants et du Comité-conseil ; ◆ Avis de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, s'il y a lieu.
	Liens entre les buts, les objectifs et les activités d'apprentissage déterminés par le ministre	<ul style="list-style-type: none"> ● La progression des apprentissages envisagée lors de l'élaboration du programme s'avère-t-elle réaliste ? ● Les buts du programme peuvent-ils facilement être pris en compte par les objectifs du programme ? ● Les objectifs et standards permettent-ils la réalisation des intentions éducatives ? ● Les activités d'apprentissage déterminées par le ministre sont-elles en relation avec leur objectif ? ● Les activités d'apprentissage déterminées par le ministre sont-elles applicables ? 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Taux de réussite des cours ; ◆ Commentaires et questions sur le programme ; ◆ Sondage auprès des experts dans les collèges ; ◆ Avis des Comités d'enseignantes et d'enseignants et des Comités-conseil.
	Complémentarité des composantes du programme	<ul style="list-style-type: none"> ● Les liens entre les composantes du programme favorisent-ils suffisamment la contribution de la formation générale à l'atteinte des buts du programme ? ● Des besoins nouveaux en formation générale sont-ils en émergence dans ce programme ? ● Ces besoins ont-ils une incidence sur les liens entre la formation générale et la formation spécifique du programme ? 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Avis d'organismes ou d'experts ; ◆ Avis de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.
EFFICACITÉ	Attrait du programme	<ul style="list-style-type: none"> ● Le nombre de personnes inscrites est-il adéquat par rapport à la situation antérieure ou par rapport aux attentes ? ● La force des élèves à l'entrée (moyenne au secondaire) est-elle adéquate par rapport à la situation antérieure ou par rapport aux attentes ? ● Les élèves persèverent-ils dans le programme de façon satisfaisante ? 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Analyse des cheminements scolaires ; ◆ Analyse des inscriptions et de la sanction des études.
	Réussite des études	<ul style="list-style-type: none"> ● Le cheminement scolaire des étudiants exprime-t-il une réussite constante ? ● Les élèves obtiennent-ils leur diplôme en nombre suffisant dans des délais raisonnables ? 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Analyse des cheminements scolaires.
	Poursuite des études universitaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Les élèves poursuivent-ils des études universitaires en nombre suffisant ? ● Les élèves poursuivent-ils des études universitaires dans des domaines reliés à leur formation ? ● Les élèves réussissent-ils leur programme universitaire ? 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Données sur les inscriptions dans les universités.

Le développement des outils nécessaires au suivi des programmes sera réalisé pendant quelques années pour tenir compte à la fois du rythme de travail des comités (au moins une réunion par année), des dates d'implantation des programmes et des situations particulières. Pour ces raisons, le travail de suivi a consisté, en 2002-2003, à amorcer l'étude de l'efficacité et de la pertinence des programmes. Les tableaux de

bord présentés dans la section suivante représentent un des moyens d'obtenir de l'information concernant certaines dimensions présentées dans le tableau précédent.

LES TABLEAUX DE BORD

Le Ministère publie déjà depuis plusieurs années des indicateurs de cheminements scolaires pour chacun des programmes d'études collégiales. En plus de pouvoir suivre l'évolution de ces derniers sur plus d'une décennie, ces indicateurs ont l'avantage d'être connus et utilisés par les établissements. C'est pourquoi nous avons fait appel au Système CHESCO (indicateurs sur les Cheminements Scolaires des nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire) pour construire un instrument de travail que nous avons appelé « tableau de bord ».

Les personnes habituées à consulter les fiches signalétiques de CHESCO constateront rapidement que les tableaux de bord sont construits à partir des données globales sur les cheminements scolaires et non à partir des données séparées selon le type de réseau. Jusqu'à maintenant, le Ministère publiait des données séparées pour les collèges publics, les collèges privés et les écoles gouvernementales, l'objectif étant de permettre aux établissements d'un même réseau de comparer entre eux le cheminement de leurs élèves. Dans le contexte du suivi ministériel des programmes, où il s'agit de s'assurer de la qualité des programmes, il n'apparaît pas pertinent de comparer des réseaux d'établissements, les difficultés particulières d'application des programmes relevant, en outre, de la responsabilité des collèges. Par ailleurs, les tableaux de bord sont construits à partir de la cohorte de l'automne 1994, c'est-à-dire à partir de l'entrée en vigueur des premières mesures du Renouveau collégial touchant la formation générale. Enfin, les tableaux de bord sont construits autour de deux séries de données, soit celles concernant les « nouveaux inscrits » (élèves qui se sont inscrits pour la première fois au collégial à l'enseignement ordinaire, à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales, à un trimestre d'automne) et celles sur les

« autres inscrits » (élèves inscrits en première année au collégial à l'enseignement ordinaire, à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales qui n'en sont pas à leur première inscription au collégial au trimestre d'automne indiqué). Par ailleurs, on notera que les élèves identifiés comme étant des « autres élèves inscrits en première année » sont déjà considérés dans les résultats obtenus par les nouveaux inscrits au collégial, puisqu'ils ont d'abord appartenu à une cohorte de nouveaux inscrits au collégial à un trimestre précédent.

Examinons de plus près des exemples d'indicateurs tirés du *Tableau de bord des programmes d'études préuniversitaires*.

Pour chaque indicateur, on retrouve un tableau de données. La période s'étend de 1994 à 2001. Les données sont présentées par programme d'études ainsi que pour l'ensemble des programmes d'études préuniversitaires et l'ensemble des programmes d'études collégiales. Ainsi, il est non seulement possible de situer les résultats d'un programme par rapport aux résultats de chacun des autres programmes de la même famille, mais il est également possible de les situer par rapport à l'ensemble du secteur préuniversitaire et l'ensemble du collégial.

Le tableau 2 présente le taux de réussite au premier trimestre des nouveaux inscrits dans les programmes d'études préuniversitaires, de l'automne 1994 à l'automne 2001. La donnée présentée est la somme du taux fort et du taux maximal de réussite⁴. Le taux fort et maximal correspond à la proportion des nouveaux inscrits d'une cohorte ayant réussi de 76 à 100 % de leurs cours. Ainsi, 83,0 % des nouveaux inscrits en Sciences de la nature de la cohorte 2001 ont réussi plus des trois quarts des cours suivis à leur premier trimestre, comparativement à 76,4 % pour l'ensemble des nouveaux inscrits du secteur préuniversitaire.

TABLEAU 2
Taux de réussite* au premier trimestre des nouveaux inscrits dans les programmes d'études préuniversitaires

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Sciences de la nature	77,6	76,7	78,7	79,0	80,9	80,2	83,7	83,0
Sciences, lettres et arts	95,5	92,2	93,1	93,3	93,1	95,6	93,4	92,2
Sciences humaines	60,9	62,4	62,7	69,3	69,7	70,3	70,4	70,0
Histoire et civilisation	89,6	89,1	93,1	91,0	88,1	86,9	89,8	87,4
Arts et lettres	48,5	52,6	55,1	59,4	63,6	59,7	63,2	64,2
Musique	78,8	81,2	78,2	78,8	81,9	84,7	75,8	81,3
Danse	-	-	-	-	-	74,1	88,9	82,1
Arts plastiques	61,3	66,1	67,9	76,3	76,4	75,0	74,1	75,3
Ensemble des programmes préuniversitaires	67,2	68,6	69,9	74,9	75,6	75,7	76,6	76,4
Ensemble des programmes du collégial	64,8	65,2	66,5	71,5	72,7	72,6	73,7	73,6

* Taux de réussite fort et maximal : avoir réussi de 76 à 100 % des cours.

4. Dans les fiches signalétiques, il y a cinq taux de réussite : nul, faible, moyen, fort et maximal.

Le tableau 2 permet de dégager des tendances. Par exemple, on remarque une augmentation significative du taux de réussite au premier trimestre dans la plupart des programmes, de 1994 à 1997, puis une relative stabilité à partir de 1998. On se rappellera que le seuil d'admissibilité aux études collégiales a été rehaussé avec le Renouveau. Le diplôme d'études secondaires qui donne un accès général au collège doit comporter depuis l'automne 1997 la réussite de certains cours dans les matières de base, ce qui semble avoir eu un impact sur la réussite au premier trimestre comparativement à la situation antérieure.

Le tableau 3 présente le taux de diplomation deux ans après la durée prévue des études des nouveaux inscrits dans les programmes d'études préuniversitaires, de l'automne 1994 à l'automne 1997. Dans ce tableau, les dernières données disponibles sont celles de 1997 puisque, la durée des études préuniversitaires étant de deux ans, il s'écoule quatre années avant d'observer le taux de diplomation deux ans après la durée prévue des études.

La donnée présentée dans le tableau 3 est le taux des élèves qui ont obtenu le diplôme d'études collégiales dans le programme dans lequel ils s'étaient inscrits initialement. Dans le contexte du suivi des programmes, qui n'est pas celui de la réussite, le taux de diplomation dans le même programme a été retenu de préférence au taux de diplomation global⁵ puisqu'un changement de

situation pourrait être occulté. Par exemple, le taux global pourrait être stable alors que le taux de diplomation dans le programme subirait une baisse importante. Celle-ci pourrait être interprétée comme étant le signe d'un changement de situation qu'il faudrait, éventuellement, approfondir. C'est pourquoi le taux de diplomation dans le même programme est utilisé dans les tableaux de bord.

On remarque dans ce tableau une amélioration du taux de diplomation dans la plupart des programmes préuniversitaires. C'est le cas, par exemple, des programmes Sciences de la nature, Sciences humaines, Histoire et civilisation et de l'ensemble des programmes d'études préuniversitaires. Est-ce dû au rehaussement du seuil d'admissibilité aux études collégiales ? Il est trop tôt pour le dire, il faudra attendre les résultats concernant les prochaines cohortes.

Le tableau 4 présente le taux de diplomation deux ans après la durée prévue des « autres inscrits » (A. I.) dans les programmes d'études préuniversitaires, de l'automne 1994 à l'automne 1997, pour le réseau des collèges publics seulement⁶. Rappelons que les « autres inscrits » désignent généralement des élèves en première année du collégial qui ont changé de programme⁷. Ainsi, 50 % des autres inscrits à l'automne 1997 en Sciences humaines ont obtenu le diplôme d'études collégiales quatre ans plus tard, ce qui représente le taux le plus élevé de diplomation parmi les autres inscrits des programmes d'études préuniversitaires. Ce taux se rapproche de celui de l'ensemble des « nouveaux inscrits » (N.I.) au secteur préuniversitaire (54,6 %).

TABLEAU 3
Taux de diplomation deux ans après la durée prévue, des nouveaux inscrits dans le programme où ils se sont inscrits

	1994	1995	1996	1997
Sciences de la nature	59,9	61,4	63,0	63,3
Sciences, lettres et arts	71,6	68,9	71,1	69,7
Sciences humaines	45,9	47,5	48,1	51,5
Histoire et civilisation	59,4	61,1	64,6	70,8
Arts et lettres	54,2	55,6	55,3	55,1
Musique	50,1	56,3	54,1	50,9
Danse	-	-	-	-
Arts plastiques	37,9	38,4	44,7	43,2
Ensemble des programmes préuniversitaires	50,6	52,5	53,8	56,4
Ensemble des programmes du collégial	43,9	44,7	45,1	

TABLEAU 4
Taux de diplomation deux ans après la durée prévue, des « autres inscrits » dans le programme où ils se sont inscrits dans le réseau public

	1994	1995	1996	1997
Sciences de la nature	30,8	35,6	41,3	39,9
Sciences humaines	44,4	46,1	46,8	50,0
Arts et lettres	37,7	35,9	38,7	38,3
Musique	27,1	38,5	37,2	36,4
Arts plastiques	31,7	30,7	30,4	41,6
Ensemble des programmes préuniversitaires	48,7	50,8	51,9	54,6
Ensemble des programmes du collégial	42,2	43,1	43,4	

- Rappelons que le taux de diplomation est calculé à partir du programme dans lequel l'élève s'est inscrit la première fois et non à partir du programme dans lequel il a obtenu son diplôme. C'est pourquoi on retrouve dans les fiches du Système CHESCO des taux de diplomation dans le même programme, dans les autres programmes et au total.
- La prochaine édition des tableaux de bord devrait inclure les données sur les autres inscrits pour l'ensemble du réseau collégial.
- Voir la définition exacte des « autres inscrits » mentionnée précédemment.

En outre, signalons que le taux de diplomation des autres inscrits en Sciences humaines est en hausse constante au cours de la période d'observation, soit de 1994 à 1997, qu'il suit la même progression que celui des nouveaux inscrits au secteur préuniversitaire et qu'il est supérieur à celui de l'ensemble des nouveaux inscrits aux études collégiales.

Les tableaux de bord actuels constituent une première étape pour suivre l'efficacité et la pertinence des programmes. Plusieurs développements sont actuellement à l'étude et la contribution des Comités-conseil et des Comités d'enseignantes et d'enseignants permettra également de les enrichir dans les prochaines années. Pour l'heure, il n'est pas exclu de regrouper dans un seul tableau de bord les familles des sciences humaines et des arts et lettres. De même, il faudra inclure à l'avenir des indicateurs sur la réussite en formation générale, sur la réussite à l'épreuve synthèse de programme et à l'épreuve uniforme en langue d'enseignement. Il faudra aussi développer de nouveaux indicateurs sur la poursuite des études à l'université. À cet égard, de nouvelles avenues s'ouvrent au Ministère et au réseau collégial afin de suivre le cheminement scolaire des élèves à l'université.

NOUVELLES AVENUES

En dépit des avantages indéniables qu'il procure pour suivre le cheminement scolaire des cohortes d'élèves, le système CHESCO comporte une limite de taille puisqu'il concerne exclusivement les études collégiales. Jusqu'à maintenant, il n'était pas possible de suivre les cohortes après leur sortie du collégial, à moins de réaliser des enquêtes particulières. Par exemple, il était très difficile de connaître la proportion des élèves d'une cohorte qui poursuivaient des études à l'université. Or, ce ne sera plus le cas puisque le ministère de l'Éducation a dorénavant accès à de nouvelles données sur les inscriptions dans les universités québécoises qui permettront ainsi de construire de tels indicateurs de cheminement scolaire.

À partir de l'année universitaire 2001-2002, il sera possible de connaître, par exemple, le domaine de formation universitaire, le taux de poursuite immédiate des études, ainsi que le taux de réussite au premier trimestre des sortantes et des sortants du collégial en 2000-2001⁸. Les prochaines éditions des tableaux de bord incluront vraisemblablement ce type de données.

CONCLUSION

Le travail de suivi des programmes d'études préuniversitaires que le Ministère amorce, avec la publication des tableaux de bord, vise à maintenir des programmes de qualité répondant aux besoins du Québec du XXI^e siècle. Ce travail sera réalisé en collaboration avec ses partenaires des collèges et des universités. Le but de l'évaluation est de porter un jugement sur la cohérence des objectifs et standards ainsi que sur la pertinence et l'efficacité des programmes. À ce titre, les Comités d'enseignantes et d'enseignants, de même que les Comités-conseil, seront étroitement associés à cet exercice continu et progressif.

Dans cette veine, les tableaux de bord⁹ constituent un premier instrument pour évaluer l'efficacité et la pertinence des programmes d'études. La prochaine édition sera remaniée et augmentée à la suite des avis et suggestions de nos partenaires. Nous croyons que c'est de cette façon que ces instruments pourront le mieux être développés et servir davantage à produire des analyses de qualité.

Dans les prochaines années, il faudra aussi développer d'autres outils, particulièrement pour l'étude de la cohérence des objectifs et standards. Il faudra éventuellement mettre en place un mécanisme de veille afin de suivre les nouvelles tendances et les changements de tous ordres susceptibles d'avoir un impact sur les programmes d'études. Tout ceci sera réalisé progressivement, au rythme de travail des comités, et dans le but de garder les programmes à jour. ■

raymond.boulanger@meq.gouv.qc.ca
marie-christine.morency@meq.gouv.qc.ca

Raymond BOULANGER a été professeur de sociologie au Collège Laflèche de Trois-Rivières pendant neuf ans. Depuis l'automne 2001, il est en prêt de service au ministère de l'Éducation comme responsable des programmes Sciences humaines, Sciences, lettres et arts, ainsi que Histoire et civilisation.

Marie-Christine MORENCY est diplômée en biochimie. Depuis l'automne 1999, elle travaille au ministère de l'Éducation comme responsable des programmes Sciences de la nature, Sciences humaines, Sciences, lettres et arts et Histoire et civilisation.

8. Par exemple, voir : « Cheminement scolaire : du collégial à l'université », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 28, juin 2003, 12 p. Disponible à l'adresse suivante : http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/Bulletin/bulletin_28.pdf

9. Les tableaux de bord ainsi que les autres documents afférents au suivi des programmes seront bientôt disponibles en ligne sur le site de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Éducation sous la rubrique « programmes d'études » du collégial : <http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/suivi-prog.asp>